



Pelouses/prairies sèches à Sous la Roche et à la Montagne



Pelouses/prairies sèches à la Montagne (photo de gauche) et à Montagne de Cormorand



Pelouses/prairies sèches à Cornaloup (photos Luc Laurent)

2.2.1.7 Synthèse : une richesse à préserver dans le cadre de la démarche TVB

Les données habitats naturels collectées et restituées dans ce chapitre a pour premier objectif d'exposer la très grande richesse de la biodiversité de Villereversure. Il convient par conséquent de reconnaître cette biodiversité et de la protéger pour elle-même avant toute vision sur sa valeur marchande ou ses services qu'elle peut rendre. La richesse en flore et faune résulte de la grande diversité des habitats naturels. Cette biodiversité, se concentre, toutefois, d'une façon spatiale dans les continuités écologiques qui constituent la composante majeure de la

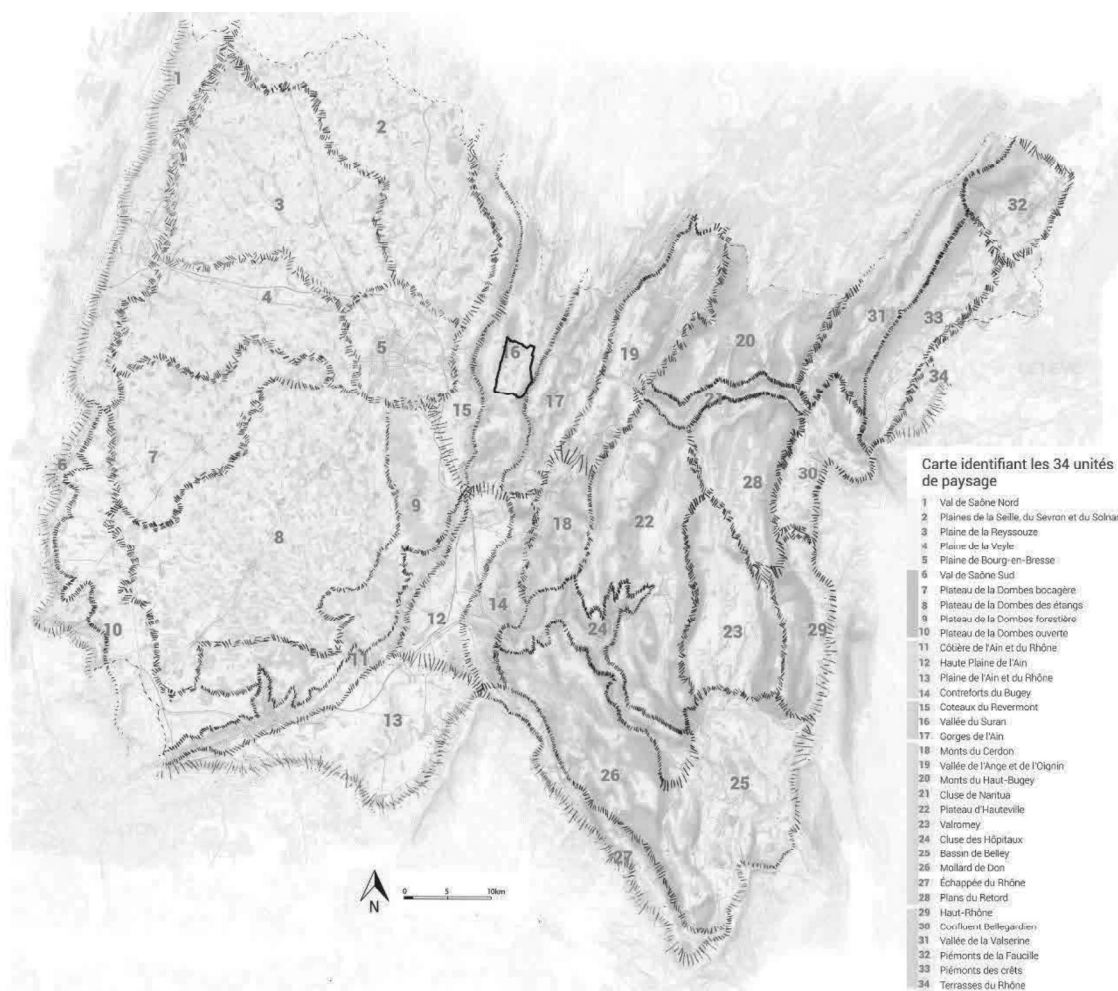
démarche TVB du PLU. C'est donc par cette démarche que Villereversure va protéger réglementairement sa biodiversité.

2.2.2 Grand paysage

« Un paysage est une partie de l'espace qu'un observateur embrasse du regard en lui conférant une signification globale et un pouvoir sur ses émotions » (Baridon 2006). Un paysage est avant tout culturel parce qu'« il n'y a pas de beauté naturelle ou, plus exactement, la nature ne devient belle à nos yeux que par l'intermédiaire de l'art » (Roger 1997).

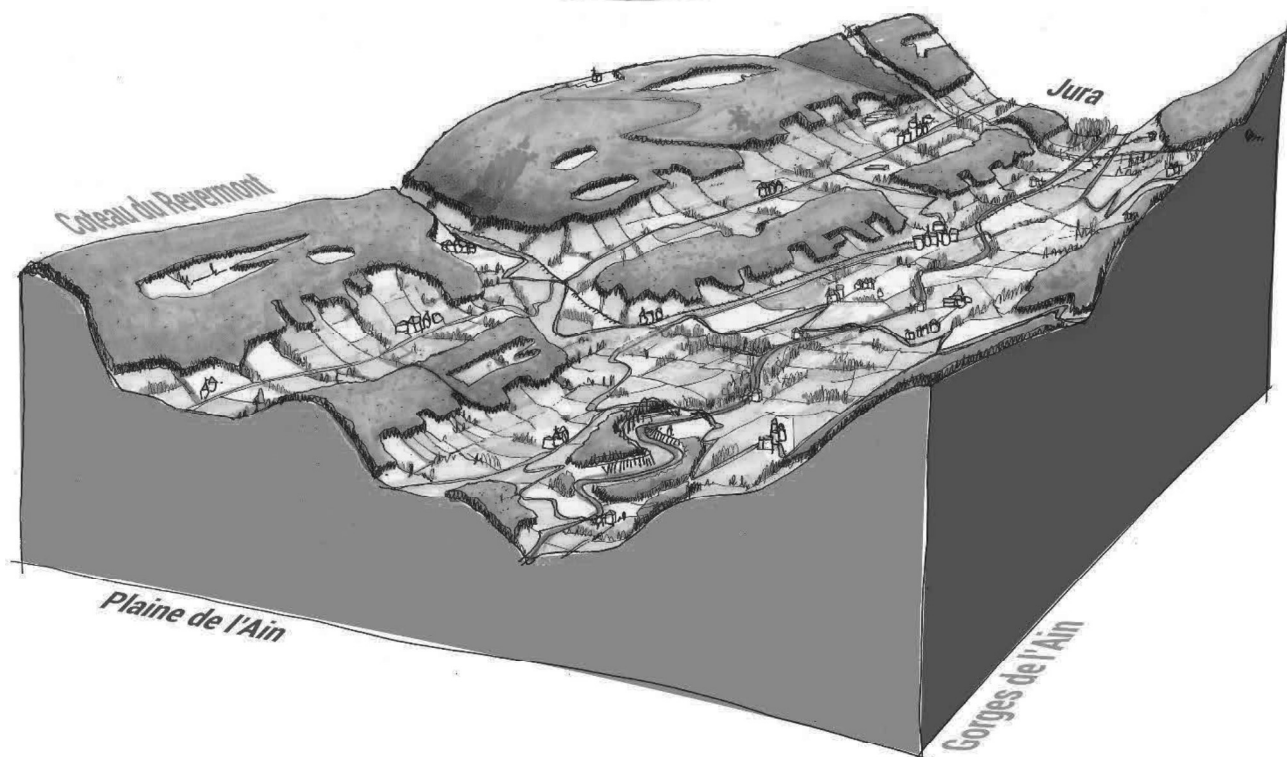
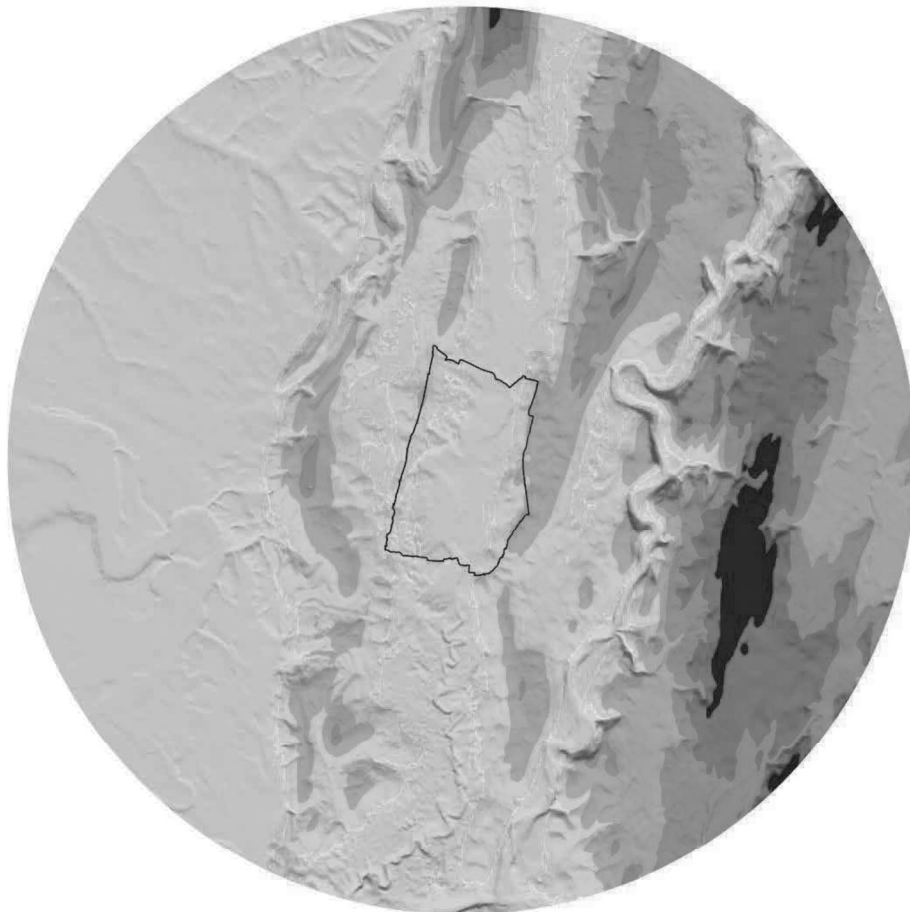
2.2.2.1 Suran

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de l'Ain a conçu un atlas des paysages de l'Ain décliné en six pays (dont la petite montagne de Revermont) et en 34 unités de paysage (dont la Vallée du Suran).



98

Les 34 unités de paysage : une unité de paysage est une partie de pays présentant suffisamment d'homogénéité dans ses composantes et ambiances pour lui donner une certaine spécificité. Sa localisation et ses particularités lui confèrent sa singularité (CAUE 2018)



La **Vallée du Suran** est surplombée de deux chaînes de monts qui la délimitent. Des ressauts créent des vallées comme la vallée sèche de Drom. La rivière, d'abord affleurante, façonne des gorges à l'aval de son parcours. La ripisylve, seul élément de repère de ce cours d'eau, est peu présente et perceptible. Des moulins sont répartis très régulièrement le long du cours d'eau, ont servi depuis le Moyen-Âge à moudre le grain (CAUE 2018).

Le paysage de la vallée est ouvert, les prairies, de fauche ou pâturées, sont très présentes et occupent la majorité de la vallée, là où le sol est le plus fertile. Des pelouses sèches sont aussi utilisées sur les sommets, elles abritent une faune et une flore particulière et patrimoniale, dont la préservation dépend du maintien du pâturage. Certaines pelouses ont été abandonnées et

sont maintenant boisées. Une limite nette entre le boisement et le pâturage s'est créée naturellement sur le versant et se dessine selon les découpages parcellaires à partir desquels la mécanisation est difficile. Le boisement a tendance à descendre progressivement depuis les années 50 et entraîne un sentiment de fermeture des paysages (CAUE 2018).

2.2.2.2 Vallée fermée

Par les crêtes orientale et occidentale semblant se rapprocher au nord comme au sud par la fermeture des forêts de Valuisant et des Renons légèrement en surplomb, Villereversure apparaît dans une vallée fermée avec pour points de vue crêtes et versants.



2.2.2.3 Versants bocagers

Ici, les points de vue paysagers (cônes de vue) sont donc très nombreux que révèlent, soulignent ou exacerbent des structures paysagères. En effet, les structures paysagères sont des « traits caractéristiques d'une entité [unité] paysagère. Ce sont des artifices issues souvent de l'histoire d'activités humaines qui participent à la reconnaissance et à l'identification d'un paysage mais qui sont fragiles » (Guez *et al.* 2011). Les arbres isolés et les haies sont des structures paysagères associées au relief des versants.



2.2.3 Démarche trame verte et bleue (TVB) de PLU

2.2.3.1 Principes : échelles, composantes et approche ascendante

La trame verte et bleue (TVB) est un outil d'aménagement qui « contribue à enrayer la perte de biodiversité, à maintenir et à restaurer ses capacités d'évolution » (*Décret n° 2019-1400 du 17 décembre adaptant les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques*).

La démarche TVB de PLU cherche ainsi à compenser la fragmentation et destruction des habitats naturels par le renforcement de la connectivité, c'est-à-dire la qualité de ce qui relie par des liens physiques mais vivants aux différentes échelles spatiales et temporelles.

2.2.3.1.1 Continuités écologiques

C'est bien sûr l'échelle d'une commune qu'il faut tout d'abord considérer puisque sa biodiversité spatiale concrète la plus riche y détermine les continuités écologiques qui « comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques » (R371-19 du Code de l'environnement). La démarche TVB de PLU va ainsi définir du 1/500 au 1 /3 000 (sur fond cadastral) les continuités écologiques puis les hiérarchiser au regard de leur richesse en biodiversité et de leur étendue spatiale (un fleuve passant dans une commune sera défini comme une continuité écologique majeure de la commune). Dans le cadre de cette démarche, c'est l'approche « habitats naturels » à très forte dimension spatiale qui est donc privilégiée, l'approche « espèces » en bénéficiant ensuite.

2.2.3.1.2 Coupures à l'urbanisation

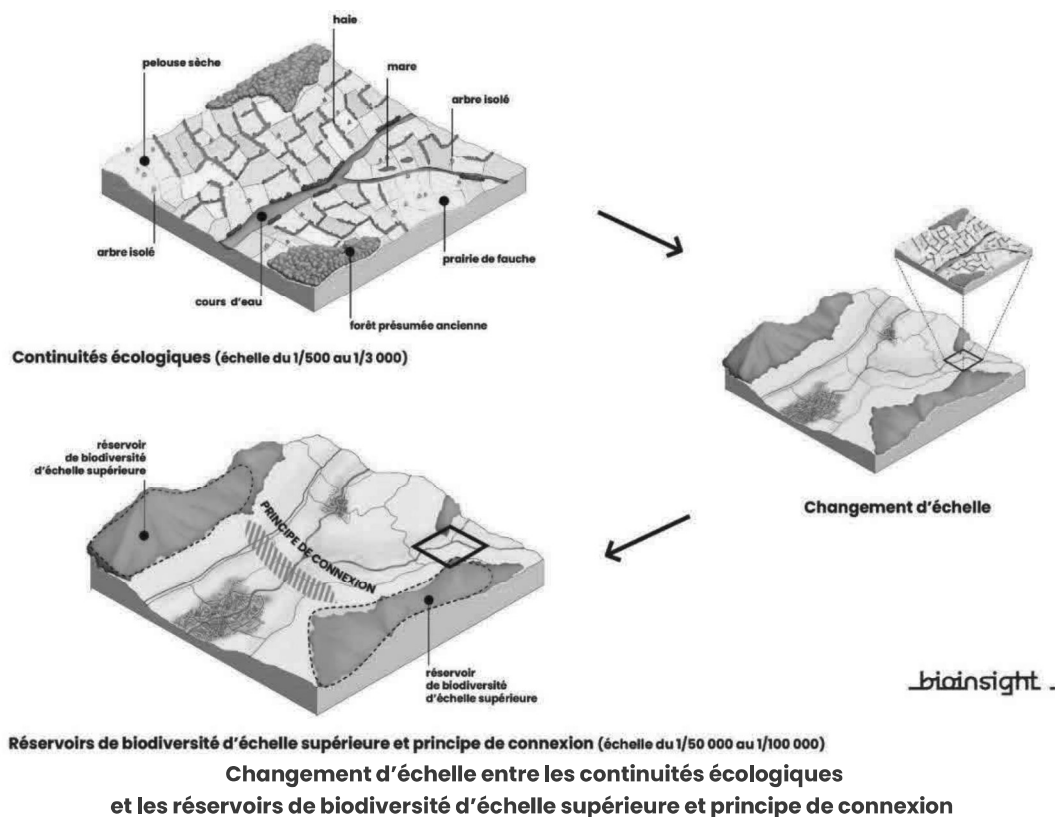
Les coupures à l'urbanisation sont des surfaces généralement agricoles resserrées et délimitées entre deux tissus urbains car préservées d'une urbanisation linéaire dont la connectivité doit être, toutefois, démontrée. En effet, une telle coupure à l'urbanisation n'est généralement pas porteuse d'une biodiversité spatiale ni est un corridor écologique qui par essence est un habitat naturel connectant d'autres habitats naturels (Beier & Noss 1998, Burel & Baudry 1999), ce qu'est justement une continuité écologique à l'instar d'un cours d'eau, d'une haie ou d'un réseau discontinu de forêt présumée ancienne, de mare ou d'arbre isolé.

Quoi qu'il en soit, le maintien des coupures à l'urbanisation pour la connectivité d'une commune s'inscrit également dans une réflexion générale d'urbanisme sur la compacité de l'enveloppe urbaine et sur l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN).

2.2.3.1.3 Principes de connexion

A une échelle supérieure, dans de larges surfaces peu fragmentées localisées entre des réservoirs de biodiversité d'échelle supérieure que sont des zonages environnementaux tels que Znieff de type 1, sites Natura 2000..., des flèches abstraites, voire spéculatives, dénommées à tort « corridors » sont représentées au 1/100 000 dans les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) et au 1/50 000 dans les schémas de cohérence territoriale (SCoT).

Ces flèches figurent à l'évidence des principes de connexion, c'est-à-dire des principes de non-augmentation de fragmentation qui visent le très long terme.



2.2.3.1.4 Fragmentations

Les structures de fragmentation franchissables ou infranchissables (autoroutes, routes, voies ferrées, clôtures, barrages, seuils...) relèvent également de la connexité d'une commune aux différentes échelles spatiales, spécialement à l'échelle supérieure pour des infrastructures majeures et infranchissables. Elles sont également à traiter souvent au-delà du projet PLU par des aménagements spécifiques tels que la création de passages à faune d'échelle supérieure, voire la suppression de certains obstacles tels que des seuils en rivière.

2.2.3.1.5 Approche ascendante

La démarche TVB d'un PLU relève donc fondamentalement d'une approche ascendante depuis l'échelle communale avec la définition des continuités écologiques et des coupures à l'urbanisation jusqu'aux échelles supérieures avec la satisfaction des documents supérieurs. En effet, l'approche ascendante doit être complétée par une approche descendante de déclinaison dans le PLU des éléments d'échelle supérieure tels que les principes de connexion des SCoT, ce qui peut exacerber en retour certaines coupures à l'urbanisation d'échelle communale devenant ainsi aussi d'échelle supérieure.

2.2.3.2 Démarche TVB de PLU de Villereversure : continuités écologiques

Les continuités écologiques de Villereversure sont définies et hiérarchisées en quatre sous-trames déclinées en secteurs :

- 1 sous-trame humide : secteurs du Suran, secteurs de mare, secteurs de prairie humide et secteurs de bief/fossé ;
- 2 sous-trame bocagère : secteurs d'arbre isolé, secteurs de haie basse et secteurs de haie multistrata ;
- 3 sous-trame boisée : secteurs de forêt présumée ancienne ;
- 4 sous-trame ouverte : secteurs de pelouse/prairie sèche.

Les continuités écologiques de Villereversure participent à la robustesse du territoire aux changements climatiques puisque :

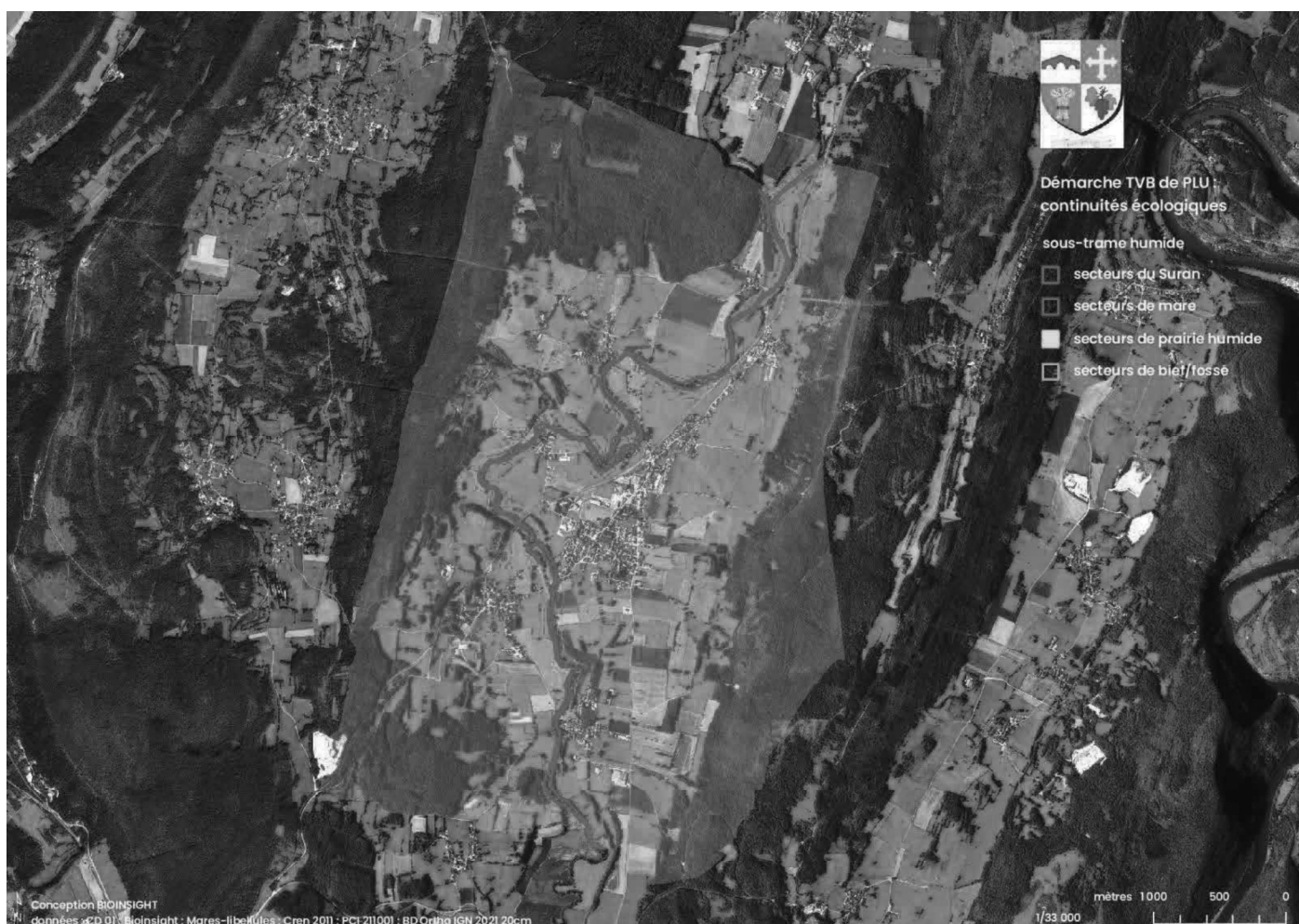
- les zones humides deviennent des **réservoirs d'eau** (fortes chaleurs, canicules, inondations) ;
- les haies et arbres isolés **des amortisseurs d'événements météorologiques extrêmes** dans le cas de fortes pluies (rétention des eaux dans les sols), de fortes chaleurs et canicules (rafraîchissement par ombre et transpiration) et de vents... ;
- les arbres en milieu urbain (existants ou plantés) des **climatiseurs naturels** contre les îlots de chaleur (avec d'autres solutions) ;
- les forêts présumées anciennes des **protections des sols et des bassins versants** ;
- les prairies **des ouvertures paysagères...**

Enfin, les continuités écologiques de Villereversure portent aussi une dimension paysagère pour leur aspect esthétique, renvoyant, de surcroît, à une appartenance locale, voire à une identité territoriale.

Les continuités écologiques représentent ainsi la composante majeure de la démarche TVB de PLU qu'il convient donc de repérer et de protéger dans les règlements graphique et écrit du PLU.

2.2.3.2.1 Sous-trame humide : secteur du Suran, de mare, de prairie humide et de bief/fossé

Cette sous-trame regroupe des continuités écologiques majeures de Villereversure puisque humides avec tout d'abord les secteurs du Suran avec leurs riches ripisylves* puis les secteurs de mare* (17 mares ont été recensées dont quatre par le site Mares-libellules), les secteurs de prairie humide* et les secteurs de bief/fossé.



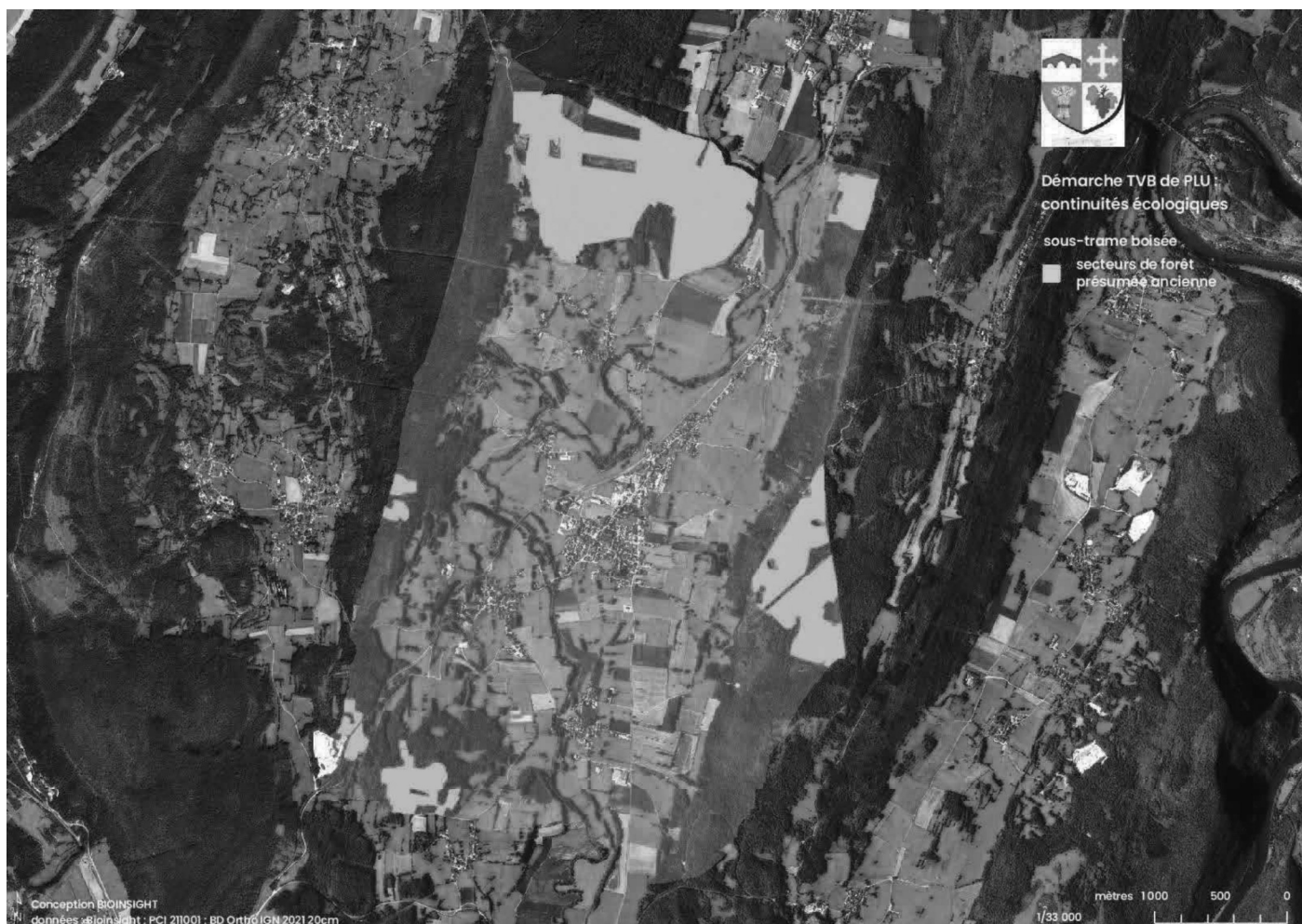
2.2.3.2.2 Sous-trame bocagère : secteurs d'arbre isolé, secteurs de haie basse et multistrates

Un réseau d'arbres isolés* (522 recensés) ainsi que des haies* basses et multistrates sont recensées.



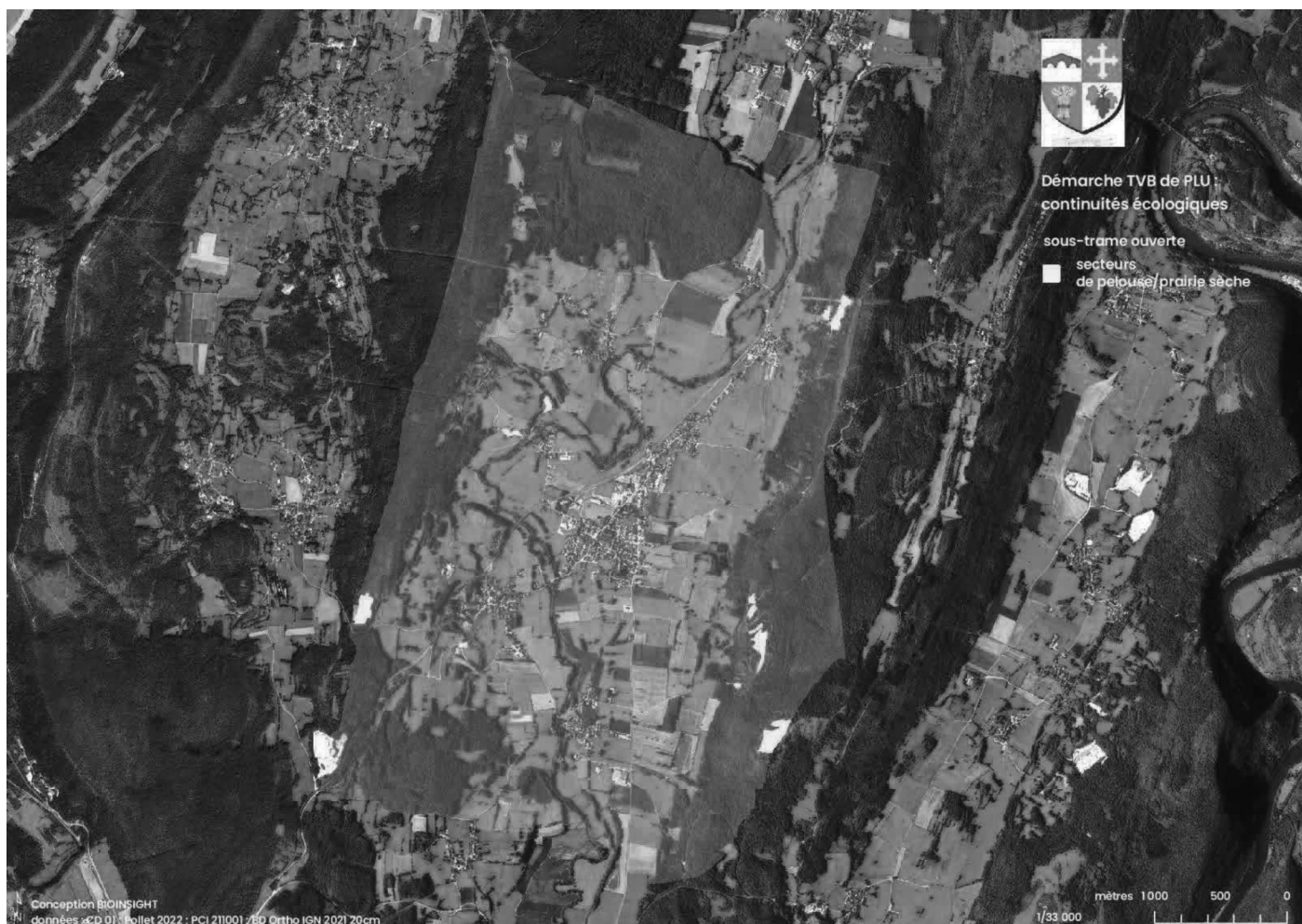
2.2.3.2.3 Sous-trame boisée : secteur de forêt présumée ancienne

Les secteurs de forêt présumée ancienne* totalisent 225,86 ha, soit 33,4 % des 675,92 ha de la forêt actuelle (2005).



2.2.3.2.4 Sous-trame ouverte : secteurs de pelouse/prairie sèche

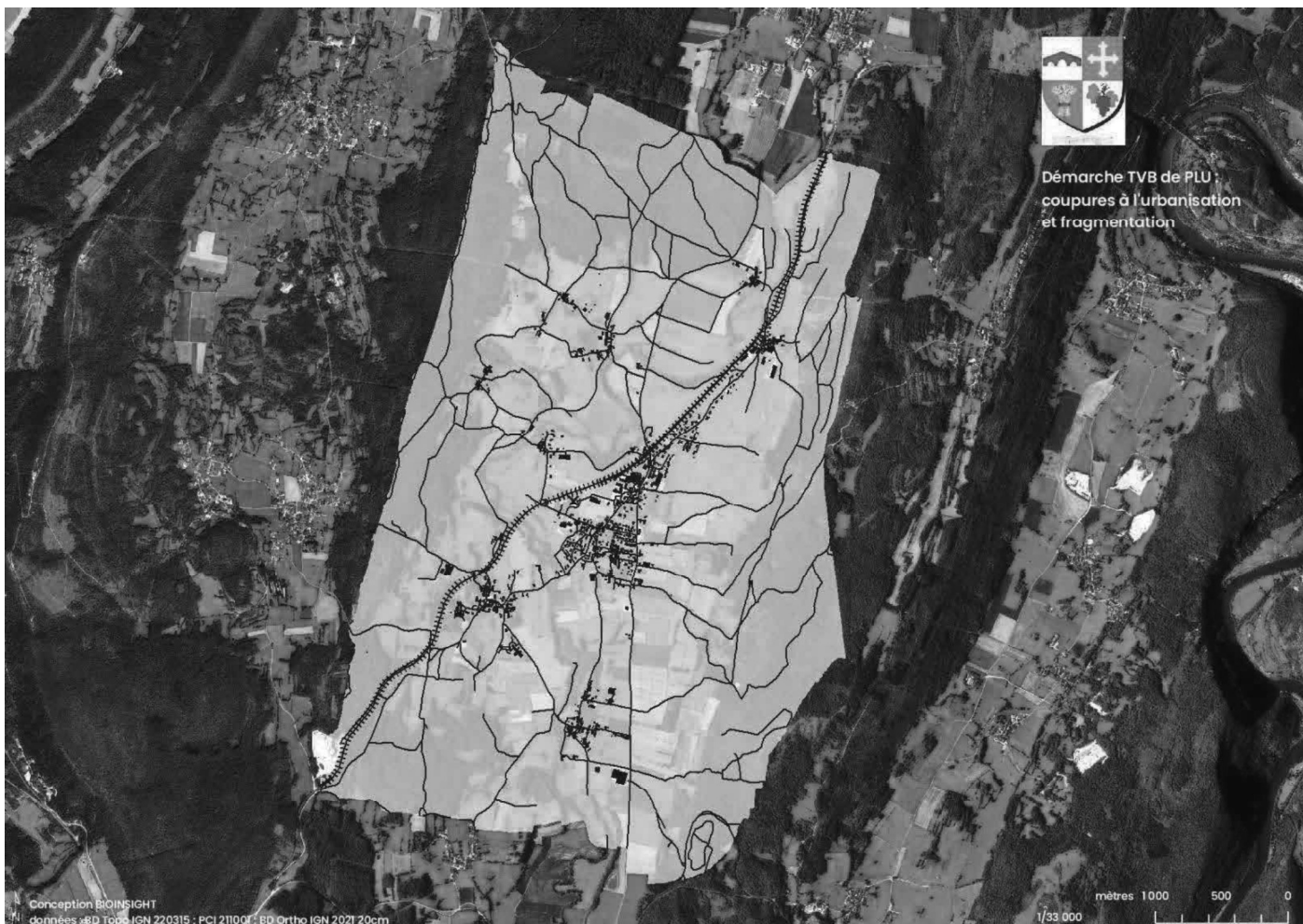
Villereversure est riche de milieux ouverts de type pelouses sèches dont celle de l'entité n°72 de du site Natura 2000 *Revermont et Gorges de l'Ain* à Sous La Roche ainsi que celles des Znieff de type 1.



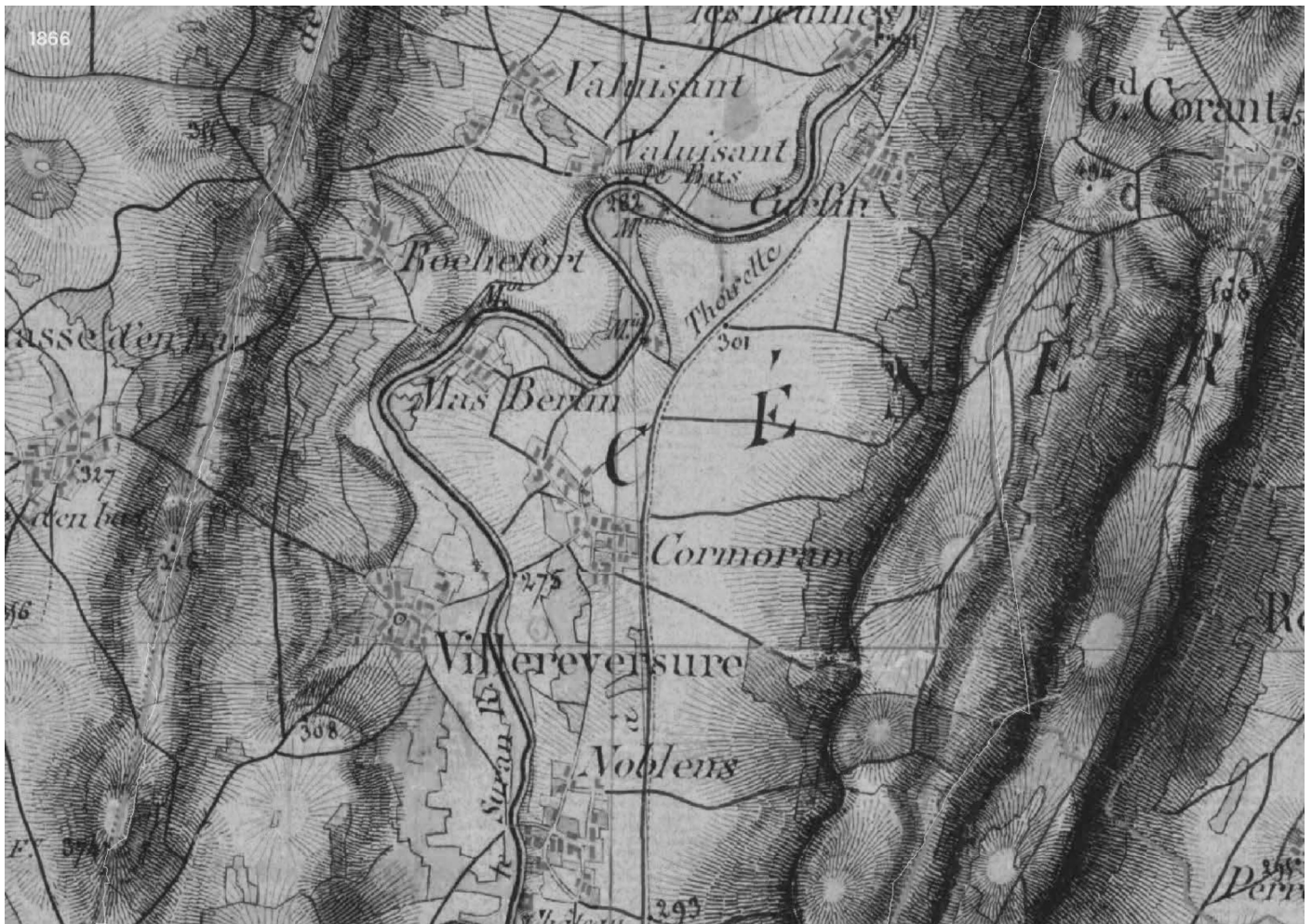
2.2.3.3 Coupures à l'urbanisation

L'évolution de Villereversure entre les années 1866, 1952, 2000 et 2021 montre les coupures à l'urbanisation et la fragmentation par les structures suivantes :

- formes urbaines de type habitat continu (ancien), habitat individuel diffus et habitat individuel identique (tissus pavillonnaires dont les clôtures des propriétés sont le plus souvent infranchissables) conduisant à une urbanisation linéaire, notamment entre la gare et Curfin ;
- tissus industriels ;
- réseau ferroviaire (franchissable ou infranchissable selon les tronçons) ;
- réseau routier (franchissable).



Voie ferrée avec clôture métallique (sud de Curfin) et sans clôture métallique (nord de Curfin) (photos Luc Laurent)



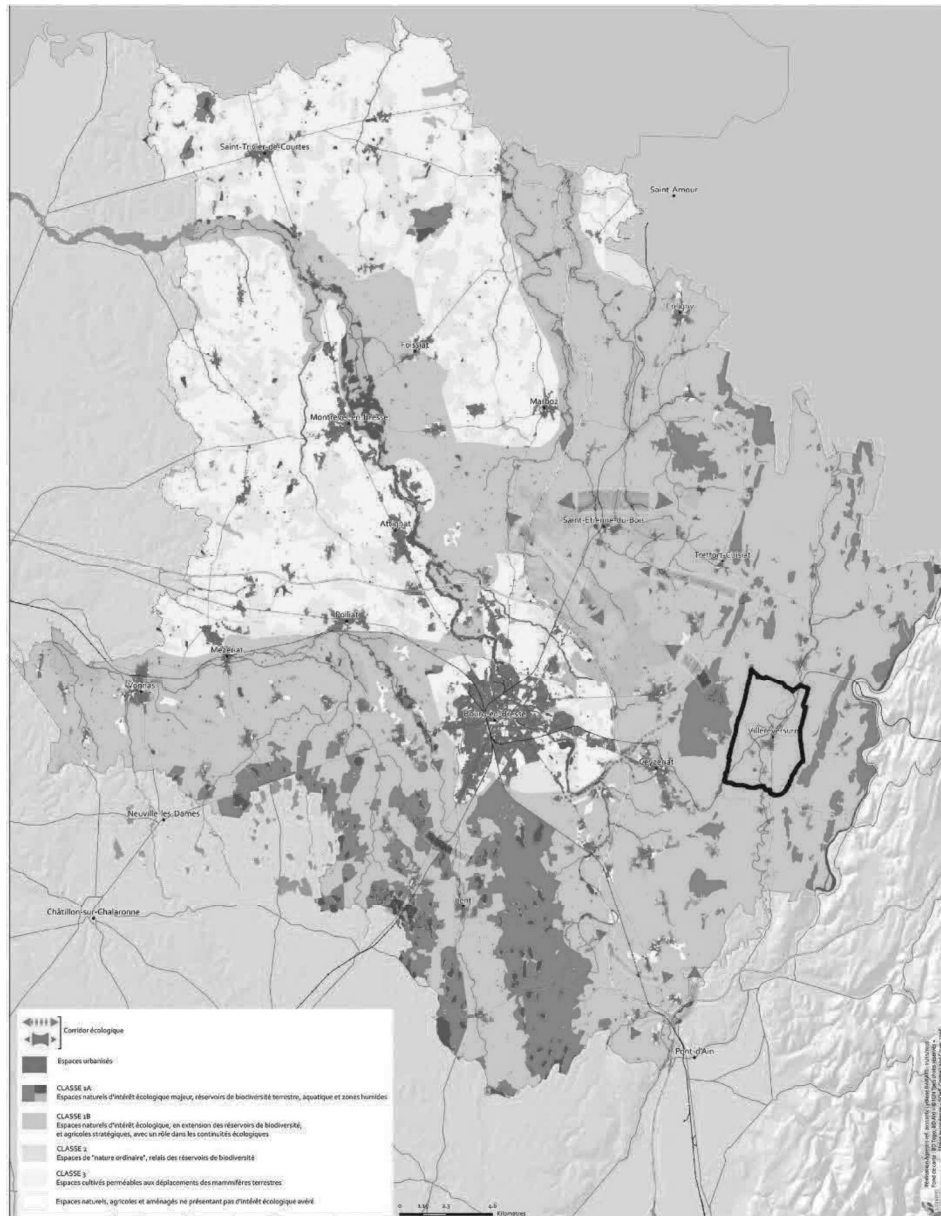






2.2.3.4 Principes de connexion : SCoT Bourg-Bresse-Revermont

Le SCoT Bourg-Bresse-Revermont a élaboré un document d'orientations et d'objectifs qui s'organise autour de quatre orientations dont la troisième « Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire » se décline en « Préserver la biodiversité et les milieux naturels ». En illustration de cette déclinaison, le SCoT a défini une carte TVB. Villereversure n'est pas concernée par un « corridor » mais relève des « CLASSE 1B Espaces naturels d'intérêt écologique, en extension des réservoirs de biodiversité, et agricoles stratégiques, avec un rôle dans les continuités écologiques » pour la presque totalité de son territoire, les « espaces urbanisés » mis à part.



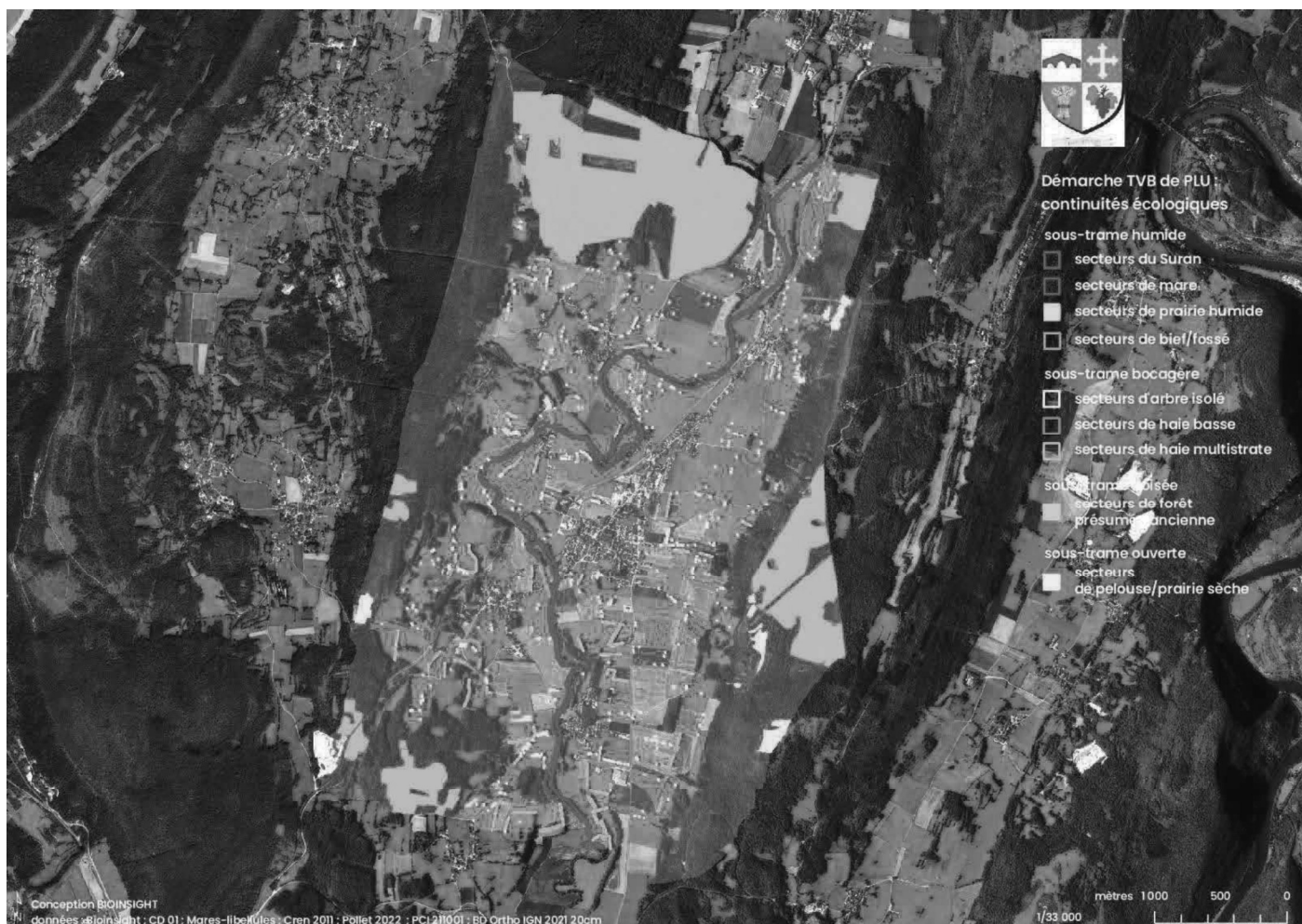
2.2.3.5 Composantes de la démarche TVB de PLU de Villereversure : continuités écologiques

Les continuités écologiques de Villereversure représentent la composante majeure de sa TVB de PLU qu'il convient donc de repérer et de protéger dans les règlements graphique et écrit du projet de PLU.

Les coupures à l'urbanisation sont à maintenir ; celle entre la gare et Curfin ne devrait pas voir l'urbanisation linéaire y progresser.

Ensuite, les fragmentations par des infrastructures sont à considérer au-delà du projet PLU par des aménagements spécifiques à définir dans le long terme.

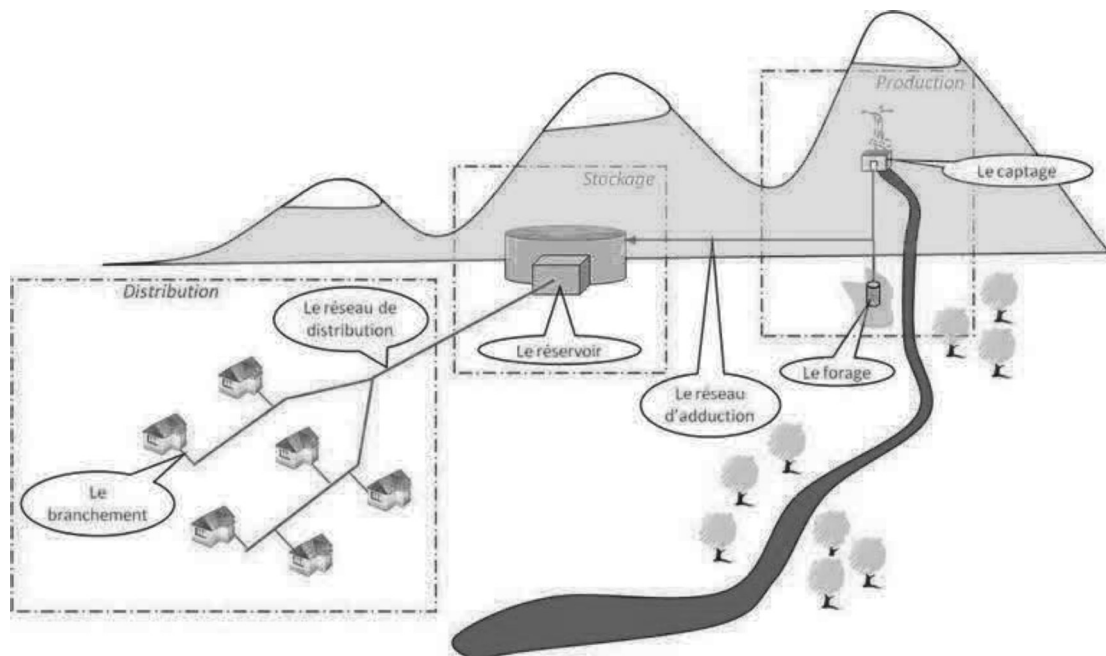
Enfin, les structures de fragmentation que constituent les différentes formes urbaines avec leur clôture grillagée sont à considérer dans le règlement écrit du projet de PLU.



2.2.4 Eau potable

2.2.4.1 Syndicat d'eau potable Bresse Suran Revermont : entité Ain Suran Revermont

Le Syndicat d'Eau Potable Bresse Suran Revermont (SDEP Bresse Suran Revermont 2021) qui est un syndicat mixte a été créé par fusion au 1er janvier 2019 des anciens syndicats intercommunaux Ain Suran Revermont, Bresse Revermont, Moyenne Reyssouze et Saint Amour Coligny. Le syndicat dessert 36 000 habitants sur 47 communes, avec 5 sites de pompage à Corveissiat, Salavre, Foissiat, Grayes et Charnay et Montagna, 3 usines de traitement à Foissiat, Grayes et Charnay et Montagna et 63 réservoirs alimentant plus de 1 160 km de réseau de distribution.



Le Service Ain Suran Revermont (entité de gestion) présente toutes les compétences : production, protection de l'ouvrage de prélèvement, traitement, transfert, stockage et distribution. Les communes desservies sont : Bohas-Meyriat-Rignat, Ceyzériat, Corveissiat, Courmangoux, Drom, Grand-Corent, Hautecourt-Romanèche, Jasseron, Meillonas, Nivigne et Suran, Ramasse, Revonnas, Simandre-sur-Suran, Val-Revermont et Villereversure.

Il n'existe pas de schéma de distribution d'eau potable.

Le service est exploité en délégation par entreprise privée dont le prestataire est Suez Eau France (date de début de contrat : 01.01.2011 et date de fin de contrat initial : 31.12.2022).

Le service public d'eau potable dessert 16 138 habitants au 31/12/2021 (16 057 habitants au 31/12/2020). Le service public d'eau potable dessert 8 603 abonnés au 31/12/2021 (8 475 au 31/12/2020). Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,88 habitants/abonné au 31/12/2021.

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 391,83 kilomètres au 31/12/2021 (389,26 au 31/12/2020).

A Villereversure, en 2015, le nombre total d'abonnés « eau potable » est de 605 pour une consommation totale de 81 585 m³.

Données	Unité	2015
Nombre total d'abonnés	-	605
Nombre total d'abonnés (assujettis asst)	-	479
Volume annuel total	(m ³)	81 585
Volume annuel total (assujettis asst)	(m ³)	56 951
Nombre de gros consommateurs (assujettis asst avec m ³ /an ≥ 500m ³)	-	7
Volume correspondant	(m ³)	20 835
Part de gros consommateurs assujettis en nombre	(%)	1%
Part de gros consommateurs assujettis en volume	(%)	37%
Consommation moyenne des assujettis hors gros consommateurs	(m ³ /an.abonné)	77
	(l/j.abonné)	210
	(l/j.EH)	79

Les gros consommateurs à Villereversure sont (2015) :

- maison de retraite (5 600 m³) ;
- institut médico pédagogique (1 950 m³) ;
- Dynacité, bailleurs sociaux (2 compteurs : 1950 m³) ;
- établissements Bichat : transformation de matières plastiques (1 550 m³) ;
- Société coopérative agricole = fromagerie (6 650 m³) qui dispose maintenant d'une station de traitement des eaux usées propre à la fromagerie ;
- Gaec sous les roches (3 300 m³).

La consommation moyenne journalière par habitant assujettis, hors gros consommateur, est d'environ 80 litres/j.EH en 2015.

En 2021, à Villereversure, le nombre total d'abonnés est de 681 (679 en 2020) pour un volume total vendu de 93 988 m³, se répartissant en 624 particuliers pour un volume vendu de 53 631 m³, collectivités (11 pour 689 m³) et professionnels (46 pour 39 668 m³).

2.2.4.2 Caractéristiques générales de la ressource

Le service public d'eau potable Ain Suran Revermont prélève 2 101 731 m³ pour l'exercice 2021 (2 390 371 m³ pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Puits de Conflans / Corveissiat	2 378 653	2 083 074	<u> </u> -12,4%
Source de la Sablière / Nivigne et Suran Germagnat	11 718	18 657	59,2%
Total	2 390 371	2 101 731	-12,1%